



Arrondissement  
d'Ambert

Tél 04 73 95 00 03 - Fax 04 73 95 18 92  
commune@arlan.fr

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

\*\*\*\*\*

## ARRETE MUNICIPAL PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2024

\*\*\*\*\*

### CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

\*\*\*\*\*

Le Maire de la Commune d'Arlanc ;

- ◆ Vu le Code général de la fonction publique ;
- ◆ Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
- ◆ Vu l'arrêté du 23/03/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 02/03/2021 ;
- ◆ **Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

#### ARRETE

**Article 1.** Tableau annuel d'avancement de grade.

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<b>Christian DELORME</b>	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	Ancienneté
<b>Jean Philippe PICARLE</b>	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2	Ancienneté

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

**Article 2.** Monsieur le Maire et le Secrétaire général sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Arlanc, le jeudi 25 janvier 2024.

Le Maire, Jean SAVINEL



53 Route Nationale - 63220 Arlanc



Arrondissement  
d'Ambert

Tél 04 73 95 00 03 - Fax 04 73 95 18 92  
commune@arlanc.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

\*\*\*\*\*

### ARRETE MUNICIPAL PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2024

\*\*\*\*\*

### CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

\*\*\*\*\*

**Le Maire de la Commune d'Arlanc ;**

- ◆ Vu le Code général de la fonction publique ;
- ◆ Vu le décret n°2011-558 du 20/05/2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;
- ◆ Vu l'arrêté du 23/03/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 02/03/2021 ;
- ◆ **Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

#### ARRETE

**Article 1.** Tableau annuel d'avancement de grade.

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<b>Corinne D'AOUT</b>	Animateur	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2.** Monsieur le Maire et le Secrétaire général sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Arlanc, le jeudi 25 janvier 2024.

Le Maire, Jean SAVINEL

